

# REGLEMENT DU TIRAGE AU SORT DU JEU-CONCOURS « CE PRINTEMPS, GAGNEZ UN FABULEUX SÉJOUR EN OCCITANIE »

- Du 21/03 au 21/04/2022 -

## Comité Régional du Tourisme et des Loisirs Occitanie

---

### Article 1 : Association Organisatrice

L'Association à but non lucratif Comité Régional du Tourisme et des Loisirs Occitanie, ci-après désignée sous le nom « CRTLO », représentée par Monsieur Vincent Garel, Président, dont le Siège est situé 64 rue Alcyone, CS 79507, 34960 MONTPELLIER Cedex 2, et le Service Administratif et Financier 15 rue Rivals, CS 78543, 31685 TOULOUSE Cedex 6, organise un jeu-concours gratuit pour :

- Développer la notoriété et l'attractivité de la destination touristique Occitanie,
- Développer sa base de contacts email optin,
- Développer les bases de contacts email optin de ses partenaires institutionnels, les Agences Départementales du Tourisme de la région Occitanie participant à l'opération

### Article 2 : Conditions de participation

Ce jeu-concours gratuit, sans obligation d'achat, est ouvert à toutes les personnes physiques majeures à la date du début du tirage au sort, résidant en France métropolitaine et jouant sur la page : <https://www.tourisme-occitanie-jeux.com/printemps-2022>

Sont exclues de toute participation au tirage au sort et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement, les personnes ne répondant pas aux conditions ci-dessus ainsi que les membres du personnel du CRTLO, et toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du tirage au sort ainsi que son conjoint (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non) et les membres de sa famille : ascendants et descendants directs ou autres parents vivant ou non sous le même toit.

Le CRTLO se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions ci-dessus exposées. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du tirage au sort et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot.

Il n'est autorisé qu'une participation par personne. Le CRTLO se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect de cette règle.

Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identité complètes, ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère, seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisation des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du tirage au sort.



La participation au tirage au sort implique pour tous les participants, l'acceptation entière et réserve du présent règlement.

### Article 3 : Modalités de participation

Toute personne pourra participer à ce jeu-concours via la page suivante : <https://www.tourisme-occitanie-jeux.com/printemps-2022>, entre le 21 mars 14h00 et le 21 avril 2022 à 00h00

#### Validité de participation

Pour que la participation soit valide, le joueur doit :

- Avoir dûment complété le formulaire de participation au jeu-concours ;
- Avoir indiqué impérativement son nom, prénom, code postal, email. En cas d'erreur de la part du participant, l'organisateur ne pourra être tenu responsable ;
- Avoir répondu aux trois questions du jeu : « Quand vous partez en vacances au printemps, vous partez plutôt ? », « Quelle est votre activité préférée en vacances au printemps ? », et « Pour vos vacances au printemps, vous préférez partir ? »
- S'être engagé à avoir pris connaissance du règlement et à l'accepter ;
- Avoir validé numériquement son bulletin durant la période d'ouverture à la participation au jeu.

A l'issue de sa participation au jeu, chaque participant se voit proposer d'inviter un(e) ami(e) à participer au jeu. En renseignant l'adresse email d'un(e) ami(e) (adresse différente de celle du participant), durant la période d'ouverture à la participation au jeu, le participant double ses chances de remporter un lot.

Il n'est autorisé qu'une participation par personne au jeu et qu'un partage à un(e) ami(e) par personne.

Le joueur est informé et accepte que les informations saisies sur le bulletin de participation valent preuve de son identité.

### Article 4 : Critères d'exclusion

Les candidats seront automatiquement éliminés en cas de non-respect partiel ou total du présent règlement, et notamment dans les cas suivants :

- Tout participant suspecté de fraude pourra être écarté du jeu par le CRTLO sans que celui-ci n'ait à en justifier ;
- Toute participation incomplète ou erronée, volontairement ou non, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement sera considérée comme nulle ;
- La même sanction s'appliquera en cas de multi-participation.

### Article 5 : Présentation des lots

Le tirage au sort offre 10 lots.

#### LOT N°1 - SEJOUR A LA DECOUVERTE DU PATRIMOINE ARIÉGEOIS (Ariège-Pyrénées)

Ce séjour pour 4 personnes (2 adultes et 2 enfants) comprend :

- 4 places pour le Château de Foix et 4 places pour le Parc de la Préhistoire - <https://www.sites-touristiques-ariège.fr/> +33 5 61 05 10 10 / [info@sites-touristiques-ariège.fr](mailto:info@sites-touristiques-ariège.fr)



- 2 nuits dans les chambres d'hôtes du Domaine Fournié à Tarascon-sur-Ariège  
<https://www.domaine-fournie.com/> [info@domaine-fournie.com](mailto:info@domaine-fournie.com) / 33 (0)5.61.01.73.23

Valeur totale du lot : 368 € TTC

Période de validité : jusqu'au 15 Novembre 2022

*Exclusivement sur réservation, hors dépenses personnelles, repas et consommations non mentionnés dans le descriptif du séjour, et sous réserve de disponibilité (aucun report possible et aucune indemnité possible en cas d'annulation) auprès des Sites Touristiques d'Ariège et des chambres d'hôtes du Domaine Fournié.*

*Pour toute question concernant le lot, contactez Juliette MARCILLOUX à l'Agence de développement touristique de l'Ariège : [juliette.marcilloux@ariegepyrenees.com](mailto:juliette.marcilloux@ariegepyrenees.com)*

### LOT N°2 - SÉJOUR GASTRONOMIE ET PATRIMOINE A BELCASTEL (Aveyron)

Ce séjour pour 2 personnes comprend :

- 1 nuit en chambre « SUPERIOR » à l'Hôtel du Vieux Pont à Belcastel (chambre double/twin)
- 2 petits-déjeuners
- 2 dîners "Menu Plaisirs" au restaurant du Vieux Pont étoilé Michelin

Valeur totale : 400€ TTC

Période de validité : jusqu'en avril 2023 <https://www.fagegaltier.com/produit/gastronomie-et-patrimoine-pour-2-personnes/>

*Exclusivement sur réservation, hors dépenses personnelles et boissons, repas et consommations non mentionnés dans le descriptif du séjour, et sous réserve de disponibilité (aucun report possible et aucune indemnité possible en cas d'annulation) auprès de : Agence de Développement du Tourisme de l'Aveyron - +33 (0) 5 65 75 55 71 | [noemie.firtion@tourisme-aveyron.com](mailto:noemie.firtion@tourisme-aveyron.com)*

### LOT N°3 - SÉJOUR DECOUVERTE DE LA CAMARGUE (Gard)

Ce séjour pour 2 personnes comprend :

- 2 nuitées en chambre d'hôtes pour 2 personnes
- 4 petits-déjeuners
- 4 dîners
- La visite libre des Remparts d'Aigues-Mortes
- La visite de la manade
- La visite guidée à pied du Salin d'Aigues-Mortes

Valeur totale : 490€ TTC

Période de validité : jusqu'au 07 novembre 2022, vacances d'automne incluses (hors juillet/août)  
[www.tourismegard.com](http://www.tourismegard.com)

*Exclusivement sur réservation, hors dépenses personnelles, repas et consommations non mentionnés dans le descriptif du séjour, et sous réserve de disponibilité (aucun report possible et aucune indemnité possible en cas d'annulation) auprès de : Gard Tourisme +33 (0)7 49 95 54 19 | [reservation@tourismegard.com](mailto:reservation@tourismegard.com)*

*Pour toute question concernant le lot, contactez Martine BOUSQUET, AGENCE DE DÉVELOPPEMENT*



& DE RÉSERVATION TOURISTIQUES DU GARD : [bousquet@tourismegard.com](mailto:bousquet@tourismegard.com)

#### LOT N° 4 – ECHAPPEE VERTE EN ROULOTTE DANS LE GERS (Gers)

Vous rêvez d'évasion, de campagne, de calme ? Pendant 2 jours et une nuit, embarquez dans cette jolie roulotte. Le cheval vous emmènera, au pas, sur les petites routes de la Lomagne, parsemées de lavoirs, pigeonniers, bastides et villages fortifiés. Laissez-vous tenter par cette découverte insolite !

Ce séjour pour 2 personnes comprend :

- La location d'une roulotte équipée, avec un coin repas (évier, vaisselle, glacière, 2 plaques de cuisson, table et chaises de camping) et un coin nuit (1 lit de 2 places et 2 lits superposés d'une 1 place chacun). Vous parcourez en moyenne de 10 à 15 km chaque jour.

Pour le repas, vous pourrez selon les possibilités prendre un repas sur place, ou dîner à l'auberge la plus proche. Mais n'oubliez pas, vous pouvez faire votre cuisine dans la roulotte et profitez des plaisirs d'un pique-nique en pleine nature.

- Deux heures d'explications avant le départ :

- Découverte de la roulotte et du cheval (attelage, nourriture, recommandations pour les soins, la nuit...).

- Remise du dossier complet sur l'itinéraire et les étapes (conseils et informations).

- Un kit de documentation touristique

Valeur totale : 440 € TTC

Période de validité : d' Avril à Octobre 2022

Lien : <https://gers-reservation.com/produits-packages/echappee-verte-en-roulotte-2-jours-1-nuit/>

*Exclusivement sur réservation, hors dépenses personnelles, repas et consommations non mentionnés dans le descriptif du séjour, et sous réserve de disponibilité (aucun report possible et aucune indemnité possible en cas d'annulation) auprès de : Gers Tourisme en Gascogne – 05 62 61 79 00 - [contact@gers-tourisme.fr](mailto:contact@gers-tourisme.fr)*

*Pour toute question concernant le lot, contactez Céline BAX, Destination Gers : [centredoc@tourisme-gers.com](mailto:centredoc@tourisme-gers.com)*

#### LOT N°5 - 1 SEMAINE EN CAMPING LE CALIFORNIE PLAGE A VIAS-PLAGE (Hérault)

Situé au bord de la Méditerranée à Vias plage et à proximité du Canal du Midi, le Camping Californie Plage vous accueille pour passer un séjour inoubliable ! Vous apprécierez son nouvel espace aquatique idéal pour vous relaxer ou son repaire de pirates ! Le camping offre une vue à 360° sur la mer et des petites criques sont accessibles à pied pour rejoindre la plage. [www.californie-plage.fr](http://www.californie-plage.fr)

Détail du lot: 1 séjour d'une semaine en mobil home pour 2 adultes et 2 enfants

Valeur estimative: 450 € TTC

Période de validité : offre valable du 18/06/22 au 25/06/22

Lot offert par l'Office de Tourisme Cap d'Agde Méditerranée et le Camping Californie Plage.



*Exclusivement sur réservation, hors dépenses personnelles, repas et consommations non mentionnés dans le descriptif du séjour, et sous réserve de disponibilité aux dates de séjours indiquées dans le descriptif du lot (aucun report possible et aucune indemnité possible en cas d'annulation).*

Mise en relation auprès de David Queffelec – Agence de Développement du Tourisme de l'Hérault – [dqueffelec@herault-tourisme.com](mailto:dqueffelec@herault-tourisme.com)

#### LOT N°6 – WEEK-END ACTIVITE ET DECOUVERTE A GOURDON (Lot)

Ce séjour pour 2 personnes comprend :

Rouffilhac : B&B "Le Manoir des Tuileries"

1 nuit pour 2 personnes, chambre "Arthur Rimbault" avec les repas du soir et petits-déjeuners pour 2

Contact :

Le Manoir des Tuileries

Les Tuileries

46300 Rouffilhac

Tél : 05 65 37 79 42 - 06 43 19 47 17

Mail : [lemanoirdestuileries@gmail.com](mailto:lemanoirdestuileries@gmail.com)

<https://www.lemanoirdestuileries.com/>

Valeur : 155,00 €

Gourdon : Vignoble "Les Claies de Maillol"

Visite du chai et du Domaine, suivi d'une "Dégustation Dinatoire" pour 2 personnes et une bouteille du domaine offerte

Tél : 07 83 28 04 51

Mail : [vignobleroch@gmail.com](mailto:vignobleroch@gmail.com)

<https://vignoble-mc-roch.jimdofree.com/>

Valeur 40,00 €

Gourdon : Parc Aventure "Le Bois des Elfes" :

2 entrées pour les parcours d'accrobranche + 2 entrées pour la course d'orientation.

Tél : 07 82 30 26 95

Mail : [contact@lebois-deselfes.fr](mailto:contact@lebois-deselfes.fr)

<https://www.lebois-deselfes.fr/>

Valeur : 63,00 €

Valeur totale : 258 € TTC

Période de validité : un an à compter de la date de tirage au sort

*Exclusivement sur réservation, hors dépenses personnelles, repas et consommations non mentionnés dans le descriptif du séjour, et sous réserve de disponibilité (aucun report possible et aucune indemnité possible en cas d'annulation).*

Pour toute question concernant le lot, contactez Aude Leconte à Lot Tourisme : [aude.leconte@tourisme-lot.com](mailto:aude.leconte@tourisme-lot.com)

#### LOT N°7 – WEEK-END DECONNECTE EN FAMILLE AU MONT LOZERE (Lozère)





Ce séjour pour 4 personnes comprend :

- 1/2 journée de randonnée guidée en famille
- 1 nuit dans une cabane perchée des Alpiers avec jacuzzi et vue sur le Mont-Lozère
- 4 petits déjeuners

Valeur totale : 544 € TTC

Période de validité : jusqu'en mars 2023

<https://www.lozair.net/>

*Exclusivement sur réservation, hors dépenses personnelles, repas et consommations non mentionnés dans le descriptif du séjour, et sous réserve de disponibilité (aucun report possible et aucune indemnité possible en cas d'annulation) auprès de : Loz'Air - +33 (0)4 66 48 67 02 ou +33 (0)6 74 58 64 67 | [contact@lozair.net](mailto:contact@lozair.net) | <https://www.lozair.net/>*

*Pour toute question concernant le lot contactez Clémence Millet, Lozère Tourisme : [c.millet@lozere-tourisme.com](mailto:c.millet@lozere-tourisme.com)*

#### LOT N°8 – SÉJOUR MER DANS LES PYRÉNÉES-ORIENTALES (Pyrénées-Orientales)

Bain de lumière et dégustations sur la côte Vermeille !

Ce séjour pour deux personnes comprend :

- 2 nuits en hôtel 3\* (chambre double en B & B)
- 1 dîner gastronomique pour 2 personnes
- Visite à Banyuls-sur-Mer de la Cave « Terres des Templiers » et dégustation des AOC Banyuls et Collioure.

Valeur totale : 400 € TTC (environ)

Période de validité : jusqu'à fin mars 2023, hors périodes de vacances scolaires

*Exclusivement sur réservation, hors dépenses personnelles, repas et consommations non mentionnés dans le descriptif du séjour, et sous réserve de disponibilité (aucune indemnité possible en cas d'annulation) auprès de : Agence de Développement Touristique des Pyrénées-Orientales. Tél : +33 (0)4 68 51 52 51 / [france.gauby@adt66.com](mailto:france.gauby@adt66.com)*

#### LOT N°9 - WEEK-END CHARME ET HISTOIRE VITICOLE AU PAYS DU GAILLAC (Tarn)

Emilie vous accueille dans cette belle maison d'hôtes de charme, Maison de maître du XVIIIème siècle, ancienne maison de tonnelier aujourd'hui Hôtel Particulier en plein coeur de Gaillac.

Séjour de 3 jours et 2 nuits pour 2 personnes à Gaillac, qui comprend :

- Formule 3 jours/2 nuits (base chambre double)
- 2 nuitées en chambre d'hôtes, les petits déjeuners
- 2 dîners à la table d'hôte avec boissons
- 1 pass vigneron
- 1 visite libre du jardin des martels 2 personnes
- 1 pochette cadeau en chambre
- La taxe de séjour comprise

Non compris : toute autre prestation non incluse dans la formule



Lien du séjour : <https://www.tourisme-tarn.com/hebergement-locatif/hotel-particulier-delga>

Valeur de l'offre : 400 € TTC

Période de validité : séjour possible hors juillet et août (selon disponibilité)

*Exclusivement sur réservation, hors dépenses personnelles, repas et consommations non mentionnés dans le descriptif du séjour, et sous réserve de disponibilité (aucune indemnité possible en cas d'annulation) auprès de : ADT du Tarn : 05 63 77 32 30 ou par email [reservation@tourisme-tarn.com](mailto:reservation@tourisme-tarn.com)*

*Pour toute question concernant le lot contactez Lois Dalla-Riva, Tarn Tourisme : [lois.dalla-riva@tourisme-tarn.com](mailto:lois.dalla-riva@tourisme-tarn.com)*

#### LOT N°10 - SEJOUR INSOLITE EN FAMILLE (Tarn-et-Garonne)

Maison de hobbit pour vivre en famille une quête de nature ! Cet hébergement semi-enterré en plein cœur de la forêt peut accueillir jusqu'à 5 personnes (2 lits 2 pers., dont 1 en mezzanine, + 1 lit 1pers.). La terrasse de cette « maison des bois » offre une vue en immersion complète avec la nature.

En savoir plus : <https://collinedebouties.com/hebergements/2-la-maison-de-hobbit>

Ce séjour pour 4 personnes (2 adultes et 2 enfants de + de 5 ans) comprend 3 jours et 2 nuits avec petit-déjeuner en maison de Hobbit à la Colline de Boutiès (Labarthe)

Valeur totale du lot : 374 € TTC

Validité jusqu'à fin 2022

*Exclusivement sur réservation, hors dépenses personnelles, repas et consommations non mentionnés dans le descriptif du séjour, et sous réserve de disponibilité (aucun report possible et aucune indemnité possible en cas d'annulation) auprès de : Tarn-et-Garonne Tourisme –Service Commercial – 05 63 21 79 60 ou 61 - [reservation@tourisme82.com](mailto:reservation@tourisme82.com)*

*Pour toute question concernant le lot contactez Laurence Delzars, Tarn-et-Garonne Tourisme : [laurence.delzars@tourisme82.com](mailto:laurence.delzars@tourisme82.com)*

#### Article 6 : Désignation des gagnants

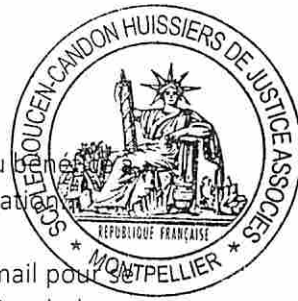
Les gagnants seront tirés au sort par le CRTLO, organisateur du tirage au sort, via un processus de tirage au sort aléatoire et après vérification du respect des conditions de participation, le vendredi 22 avril 2022 au CRTLO – Site de Toulouse. Les lots seront attribués au fur et à mesure qu'un gagnant sera désigné, dans l'ordre indiqué à l'article 5.

#### Article 7 : Remise des lots

Les gagnants seront informés de leurs gains par le CRTLO, au plus tard le lundi 2 mai 2022 par email, à l'adresse email qu'ils auront indiquée lors de leur inscription au jeu. Il leur revient donc d'utiliser une adresse email valide et régulièrement consultée par eux.

Les gagnants s'engagent à accepter les lots tels que proposés, sans possibilité d'échange notamment





contre des espèces, d'autres biens ou services de quelque nature que ce soit, ni transfert du lot à une tierce personne. De même, ces lots ne pourront faire l'objet de demandes de compensation.

Les gagnants disposeront d'un délai de 30 jours à compter de la notification de gain par email pour manifester auprès des prestataires ou des structures de réservation indiquées et bénéficier de leurs lots.

#### Article 8 : Utilisation des données personnelles des participants

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 et au Règlement Européen Général sur la Protection des Données 2016/679 (RGPD), tout participant a le droit d'exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées, les informations le concernant qui seraient inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées en s'adressant par courriel au CRTLO à l'adresse mail suivante : [rgpd@crtoccitanie.fr](mailto:rgpd@crtoccitanie.fr)

Les données suivantes seront collectées et exploitées par le CRTLO pour l'envoi d'informations, nouveautés et bons plans sur la destination Occitanie par email : nom, prénom, email, code postal, préférences liées aux réponses aux questions du jeu.

#### Article 9 : Obtention du présent règlement

Le règlement du tirage au sort peut être obtenu gratuitement sur simple demande formulée auprès du : Comité Régional du Tourisme et des Loisirs Occitanie, Pôle Marketing et Attractivité, 15 rue Rivals, CS 78543, 31685 TOULOUSE Cedex 6.

Il peut être adressé par email à toute personne qui en fait la demande auprès du CRTLO.

Le CRTLO se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le tirage au sort à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants.

#### Article 10 : Propriété industrielle, artistique et littéraire

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le tirage au sort, le présent règlement compris, sont strictement interdites.

Chaque participant déclare que tous les éléments qui composent sa participation sont libres de tout droit.

En conséquence, chaque participant s'engage à faire son affaire personnelle de toutes réclamations, poursuites, différents ou actions éventuelles pouvant émaner de tout tiers quelconque, quel qu'en soit le fondement, notamment mais sans caractère limitatif : au titre des droits de propriété intellectuelle (droit d'auteur, droits voisins, droit des marques, dessins et modèles) et/ou des droits de la personnalité et/ou au titre des éléments réalisés contraires aux lois et règlements en vigueur, notamment à l'ordre public, aux bonnes mœurs, au respect de la dignité de la personne humaine, de la vie privée.

#### Article 11 : Responsabilité





La responsabilité du CRTLO ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de fait indépendant de sa volonté.

Le CRTLO ne saurait être tenu pour responsable des retards, pertes, vols, avaries des courriers, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux. Il ne saurait non plus être tenu pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre lui en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grèves, intempéries, pandémie...) privant partiellement ou totalement les participants de la possibilité de participer au tirage au sort et/ou les gagnants du bénéfice de leurs gains.

Le CRTLO et ses partenaires ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables des éventuels incidents pouvant intervenir dans l'utilisation des dotations par les bénéficiaires ou leurs invités dès lors que les gagnants en auront pris possession.

De même, le CRTLO et ses partenaires ne pourront être tenus pour responsables de la perte ou du vol des dotations par les bénéficiaires dès lors que les gagnants en auront pris possession. Tout coût additionnel nécessaire à la prise en possession des dotations est à l'entière charge des gagnants sans que ceux-ci ne puissent demander une quelconque compensation au CRTLO ni aux sociétés prestataires ou partenaires.

#### Article 12 : Litige & Réclamation

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement.

Toute contestation ou réclamation relative au jeu-concours et/ou au tirage au sort devra être formulée par écrit à l'adresse de l'organisateur.

Cette lettre devra indiquer la date précise de participation au tirage au sort, les coordonnées complètes du participant et le motif exact de la contestation. Aucun autre mode de contestation ou de réclamation ne pourra être pris en compte.

Toute contestation ou réclamation à ce tirage au sort ne sera prise en compte que si elle est adressée avant le lundi 9 mai 2022, le cachet de la poste faisant foi.

Le CRTLO sera seul souverain pour trancher toute question d'application ou d'interprétation du règlement ou en cas de lacune de celui-ci à l'occasion du déroulement du présent tirage au sort.

#### Article 13 : Dépôt et consultation du présent règlement

Le présent règlement est déposé chez SCP LE DOUCEN - CANDON

8 Place de la Comédie  
34000 MONTPELLIER

[contact@ledoucen-candon-huissiers.com](mailto:contact@ledoucen-candon-huissiers.com)

04 67 66 05 53

04 67 66 56 38

TOUTE REPRODUCTION DE CE PRESENT REGLEMENT EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION  
L'AUTEUR.

